

Vol d'identité : En êtes-vous victime?



Qu'est-ce que le vol d'identité?

Le vol d'identité se produit lorsque quelqu'un se sert de vos renseignements personnels à votre insu ou sans votre consentement pour commettre un crime, comme la fraude, le vol ou la contrefaçon.

En quoi consistent les renseignements personnels?

Tout renseignement précis ou subjectif, consigné ou non, au sujet d'un particulier identifiable est un renseignement personnel. Il peut s'agir de vos nom, adresse, âge, sexe, numéros d'identification et de cartes de crédit, revenu, emploi, actif, obligations, relevés de paiements, références personnelles et dossier médical.

Il peut s'agir également de renseignements au sujet de vos préférences d'achat, de votre famille (comme le nom de jeune fille de votre mère), de vos intérêts ou de vos attitudes.

En général, les données recueillies à votre sujet par les entreprises ou votre employeur ne doivent être utilisées qu'aux fins pour lesquelles elles ont été recueillies, ou à une autre fin pour laquelle vous avez donné votre consentement. Les lois sur les renseignements personnels exigent que le gouvernement et les entreprises mettent en place des systèmes faisant en sorte que les renseignements personnels de leur clientèle soient protégés, exacts, recueillis avec son consentement et utilisés uniquement aux fins stipulées.

La *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDÉ) du gouvernement fédéral et les lois provinciales équivalentes de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Québec s'appliquent aux entreprises qui recueillent vos renseignements personnels et vous donnent le droit de consulter et de demander d'apporter des corrections à tout renseignement qu'une entreprise aurait pu recueillir à votre sujet. Pour obtenir plus d'information relative à vos droits en vertu de la LPRPDÉ, veuillez télécharger " Vos droits en matière de vie privée : un guide à l'intention des particuliers " du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada à l'adresse www.privcom.gc.ca. Vous y trouverez également de l'information relative aux diverses lois provinciales.

Pourquoi devriez-vous vous préoccuper du vol d'identité?

Les voleurs d'identité s'emparent de certains renseignements personnels importants et s'en servent pour usurper votre identité et commettre des crimes en votre nom. Si vous en êtes victime, vous pourriez devoir passer de nombreuses heures à tenter de rectifier la situation et vivre des moments d'angoisse tout au long du processus. Dans les cas extrêmes, votre réputation pourrait être entachée, puisque les jugements de la cour en matière d'insolvabilité peuvent paraître dans votre dossier et votre cote de crédit pourrait en souffrir. Conséquemment, vous pourriez avoir de la difficulté à vous trouver un emploi et à obtenir du crédit en temps opportun.

Indices que votre identité pourrait avoir été volée

- Une banque ou une société émettrice de carte de crédit communique avec vous au sujet de transactions douteuses
- Des factures et des relevés bancaires ou de carte de crédit arrivent en retard ou pas du tout (quelqu'un pourrait avoir fait acheminer votre courrier à une autre adresse)
- Un créancier ou une agence de recouvrement communique avec vous au sujet de dettes que vous n'avez pas contractées
- Des achats et / ou des retraits que vous n'avez pas effectués apparaissent sur vos factures mensuelles ou vos relevés bancaires
- On vous refuse du crédit pour des raisons qui ne correspondent pas à votre connaissance de votre situation financière
- Votre dossier de crédit indique un crédit accordé que vous n'avez pas demandé
- Votre propriété est grevée d'un privilège dont vous ignoriez l'existence
- Vous recevez des factures pour des comptes qui ne vous appartiennent pas

Façons dont les voleurs d'identité vous dérobent vos renseignements personnels

- Ils volent votre courrier dans votre boîte à lettres ou bac de recyclage, ou réorientent frauduleusement votre courrier en contrefaisant votre signature sur un formulaire de " changement d'adresse ".
- Ils s'emparent de vos renseignements personnels et particuliers dans les sacs à main et les portefeuilles perdus ou volés à votre domicile, dans votre véhicule ou votre ordinateur.
- Ils volent des renseignements personnels récupérés dans des dispositifs électroniques personnels perdus ou volés comme des assistants numériques, des lecteurs audionumériques, des téléphones cellulaires et des ordinateurs portatifs.
- Ils prétendent être un représentant digne de confiance d'une entreprise ou un agent d'application de la loi, en personne ou en ligne, et vous demandent vos renseignements personnels comme votre dossier de crédit ou le mot de passe de votre compte bancaire.
- Ils altèrent les guichets automatiques bancaires (GAB) et terminaux de points de vente, de telle sorte que votre numéro de carte de débit ou de crédit et votre numéro d'identification personnel (NIP) puissent être enregistrés.

- Ils se procurent les renseignements au sein même d'organismes, par exemple auprès d'employés qui acceptent des pots-de-vin ou qui volent vos renseignements personnels pour d'autres. Les organismes peuvent également divulguer à leur insu vos renseignements personnels à des criminels qui prétendent représenter des entreprises honnêtes.
- Ils consultent les sources publiques, comme les journaux (notices nécrologiques), les annuaires téléphoniques et les registres du domaine public (certifications professionnelles).
- Ils se servent de " faux " courriels et de sites Web frauduleux (usurpation de marque ou usurpation d'identité d'entreprise) pour tromper les clients et les mener à divulguer leurs renseignements personnels et financiers selon une pratique appelée " hameçonnage ".
- Ils utilisent des logiciels espions pour recueillir des données se trouvant dans votre ordinateur.